

Orange : Appel à la grève mardi 16 juin dans les CSRH

Montreuil le 12 juin 2020

Nous nous sommes cassés le dos et les yeux sans nos écrans multiples et nos fauteuils de bureaux et pourtant nous nous sommes adaptés. Dans les CSRH, nous avons fait face avec les moyens du bord, pour faire tourner la paie et répondre de façon quasi normale à nos collègues ou aux managers/filières RH qui nous sollicitaient par téléphone ou par mail. Et nous avons tenu bon !

Nous l'avons fait parce que notre travail fait sens, pour aider nos collègues et dépanner les usagers.

Puis ce fut la douche froide :

65% du personnel d'Orange n'est pas éligible à la prime COVID de 1000 euros et les CSRH sont dans les 65%. Pourtant dans le document « Informations PCA » du 3 avril 2020, présenté au CSE de FSF, il est clairement écrit que les activités liées au PCA sont : « Maintien de la paie, SST, Réponses aux salariés, Expertises RH, RH FC, SIRH. » la direction des CSRH ne semblait pas au courant et il a fallu que la CGT lui fournisse le document !

Lors de la rencontre, habituelle dans le cadre d'un préavis, avec la direction, la DRH des CSRH face à notre demande de prime COVID et de prime pour tous les salariés.es des CSRH, a osé dire « *On a tous été payés et le fait de demander une prime est déplorable* »... Mais nous n'avons pas de leçons à recevoir de la part de quelqu'un qui touche un salaire largement supérieur au nôtre et dont la seule oreille attentive se limite à écouter la direction mais certainement pas les personnels.

D'autant que lors des Négociations Annuelles salariales (NAO), qui ont récemment repris, **les budgets annoncés sont en baisse de plus de moitié !** Par conséquent l'enveloppe budgétaire ARCQ est aussi appelée à se réduire et ce ne sont pas les grandes réunions et autres ateliers prévus prochainement qui tromperont les personnels !

Curieuse façon de dire Merci, non ?

Nous savons que cet appel à la grève est particulier, puisque nous sommes encore en travail à domicile, mais être confiné.e.s professionnellement, n'empêche pas d'être socialement responsables et d'exprimer notre volonté d'un monde d'après qui ne soit pas pire que celui d'avant.

Le mardi 16 juin, je me déclare en grève* !

*Pour rappel, les salarié.e.s de droit privé peuvent se mettre en grève 1h ou une demi-journée (4h)